



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 11/04/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les décisions et les avis suivants entre le 28 mars et le 11 avril 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Argentine (73)

Aménagement d'un parc photovoltaïque par la société TotalEnergies Renouvelables, sur la commune d'Argentine, dans le département de la Savoie, sur une ancienne gravière remblayée, sur une surface clôturée d'environ 3,55 hectares, pour une puissance de 3,9 MWc et une production d'énergie estimée à 4 329 MWh/an.

- Augmentation de capacité et extension des installations d'impression sur matière plastique de la société AEP Group sur la commune de Saint-Pal-de-Mons (43)

Installation par la société AEP Group de trois imprimeuses au sein des bâtiments existants du site D et modifications substantielles avec augmentation des capacités de production et de stockage, sans création de nouveaux aménagements, sur le site B, les sites B et D étant implantés sur des terrains de surfaces respectives de 20 388 m² et de 7 940 m².

- Poursuite de l'exploitation et extension d'une carrière de graves sableuses sur la commune du Bourget-du-Lac (73)

Poursuite de l'exploitation par la société des carrières du lac du Bourget (SCLB) et extension d'une carrière de graves sableuses pour une durée d'exploitation de 15 ans sur une superficie supplémentaire de 7,5 ha avec un traitement des matériaux sur deux sites situés à 150 m au nord et à 1650 m au sud. La production annuelle moyenne est estimée à 400 000 tonnes. Le site accueillera en outre un tonnage annuel moyen de 300 000 tonnes de déchets inertes du BTP.

- Création d'un centre de production de combustibles solides de récupération (CSR) à partir de déchets de bois non dangereux et mise en compatibilité du PLU de la commune de Lapeyrouse-Mornay (26)

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Aménagement, sur une superficie de 52 360 m², porté par la société Valorsol Environnement consistant à exploiter et valoriser des déchets de bois en les transformant en combustible solide de récupération (CSR), utilisable comme source d'énergie.

- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local de l'urbanisme (PLU) de la commune de Chambonas (07) concernant la zone d'activités de La Balagère (07)

Aménagement par la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes de la zone d'activités de La Balagère sur la commune de Chambonas qui nécessite le reclassement de 1,89 ha de zone N (naturelle) en zone 1AUi et celui d'environ 0,1 ha de zone 1AUa (zone d'activités) en zone 1AUi.

- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Gervais-les-Bains (74) pour le projet d'ascenseur incliné à eaux usées

Création d'un d'ascenseur incliné pour eaux usées (transport mixte de personnes et des eaux usées), entre le centre-bourg et le pôle de santé et d'activités du parc thermal à Saint-Gervais-les-Bains, commune de 5 604 habitants sur 63,6 ha dans la vallée de l'Arve en Haute-Savoie, nécessitant une réduction de 1966 m² d'espace boisé classé.

- Aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Val-Revermont (01)

Aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Val-Revermont porté par le département de l'Ain concernant une surface de 1 635 ha de forêts et prairies sur respectivement deux tiers et un tiers de sa surface, visant principalement le regroupement de propriété des parcelles exploitées, l'amélioration de la desserte et quelques travaux connexes.

- Remplacement du télésiège Belle Étoile et aménagements associés sur la commune de Les-Deux-Alpes (38)

Remplacement par la société SATA Group du télésiège Belle Etoile et de ses gares amont et aval, par un télésiège-cabine d'un débit de 3000 personnes/h, réaménagement de l'espace débutants des Crêtes à 2100 m et réalisation de divers travaux de terrassement et reprofilage.

- Aménagement du télésiège du Loup Blanc et de la piste associée sur la commune de Huez (38)

Création par la société SATA Group du télésiège de Loup Blanc (1780 m de long, débit à terme : 3 000 personnes par heure) entre 1 800 et 2 100 mètres d'altitude avec ses gares amont et aval, implantation de 17 pylônes, réalisation des terrassements de piste de ski et création d'un merlon de protection contre les chutes de blocs au-dessus de la gare amont.

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) mouvements de terrain de la commune de Le-Mont-Dore (63)

Révision ayant pour objet l'actualisation de la connaissance des aléas naturels relatifs aux chutes de blocs présents sur la commune.

- Modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du fleuve Loire, sur les communes de Chassenard, Molinet, Diou et Beaulon (03)

Modification ayant pour objet la révision de la carte des enjeux et la mise en cohérence de la cartographie des douze communes du périmètre de prescription du PPRNPi du fleuve Loire approuvé le 4 avril 2019.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>